

Province de Québec
Municipalité de Saint –Samuel
Mardi 7 janvier 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi, le 7 janvier 2020 à 19h30 au 140, rue de l'Église à Saint –Samuel.

Sont présents : Camille Desmarais, Sandra Lampron, Grégoire Bergeron, Patrick Mathis, Martin Tourigny.

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Camille Desmarais, maire. Madame Sarah Richard, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

2020-01-000

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Patrick Mathis et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2020-01-001

Adoption des procès-verbaux du 10 décembre 2019 séance ordinaire et extraordinaire et le suivi.

Il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux du 10 décembre 2019 séance ordinaire et extraordinaire, soient adoptés.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2020-01-002

Adoption des comptes.

Il est proposé par monsieur Patrick Mathis, secondé par madame Sandra Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 167 598.86\$, dont 8685.47\$ en déboursés directs pour les salaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDIT

Je soussignée certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

2020-01-003

Résolution concernant le projet de loi no 48 (fiscalité agricole).

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;*

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sandra Lampron
APPUYÉ PAR monsieur Grégoire Bergeron

QUE la municipalité de Saint-Samuel:

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- **DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, au ministre régional, André Lamontagne, au député Sébastien Schneeberger, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

2020-01-004

Renouvellement de l'entente intermunicipale relative au loisir et à la culture (Warwick).

Le conseiller monsieur Grégoire Bergeron propose de signer avec la ville de Warwick l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture pour les années 2020, 2021 et 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2020-01-005

Remboursement pour la mise aux normes des installations septiques au 771, 3^e Rang Ouest.

Le conseiller Patrick Mathis propose un remboursement de 50% des coûts sans excéder 1500\$ pour la conformité des installations septiques au : 771, 3^e Rang Ouest au coût de 1500\$.

ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2020-01-006

Remboursement pour la mise aux normes des installations septiques au 289, rue Sainte-Hélène.

Le conseiller Patrick Mathis propose un remboursement de 50% des coûts sans excéder 1500\$ pour la conformité des installations septiques au : 289, rue Sainte-Hélène au coût de 1500\$.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2020-01-007

Remboursement pour la mise aux normes des installations septiques au 659, rue Marthae.

Le conseiller Patrick Mathis propose un remboursement de 50% des coûts sans excéder 1500\$ pour la conformité des installations septiques au : 659, rue Marthae au coût de 1500\$.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.

2020-01-008

Demande de financement – soirée patinage et chocolats chauds – Stéphanie Roy.

Il est proposé par madame Sandra Lampron que le conseil autorise un montant de 40\$ pour la soirée patinage et chocolats chauds à Saint-Samuel.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS

2020-01-009

Programme municipal de subvention pour l'achat de couches lavables

EN 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Samuel a des disponibilités budgétaires en 2020 pour lancer un programme municipal en subvention pour l'achat de couches lavables;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont la volonté d'améliorer leurs objectifs en matière environnementale;

CONSIDÉRANT la politique familiale municipale dont l'un des objectifs est de promouvoir la qualité de vie des familles par un environnement sain;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est une action que la Municipalité de Saint-Samuel entend réaliser dans son programme de Municipalité amie des enfants;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 4(4) et 90 de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sandra Lampron, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu que la Municipalité de Saint-Samuel :

- Autorise la mise en place d'un programme municipal de subvention pour l'achat de couches lavables en 2020;

- Autorise aux citoyens de Saint-Samuel, un remboursement de 50% jusqu'à concurrence de 250\$ pour un enfant d'une famille de moins de douze mois sur présentation d'une facture;

- Précise que les pièces justificatives suivantes devront être déposées à même la demande pour que la subvention soit émise :

- o Preuve de naissance de l'enfant
- o Preuve de résidence d'un parent

- Précise que l'achat et la demande de remboursement devront être réalisés dans la période visée par le programme soit du 1er janvier au 31 décembre 2020;

- Mandate madame Sarah Richard, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour assurer la gestion du programme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions.

Un citoyen présent demande s'il existe un règlement pour le bruit. Un suivi sera fait.

Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, la conseiller Grégoire Bergeron propose la levée de la séance à 20 h 15. La séance est close.

« Je, Camille Desmarais, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

**Camille Desmarais,
Maire**

**Camille Desmarais,
Maire**

**Sarah Richard,
Secrétaire de la séance**

